



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-96276>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-96276**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-61489

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de la Seyne sur Mer

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21830126500011

Ville : La Seyne sur Mer

Code postal : 83500

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE, LIVRAISON ET SUIVI DE GARANTIE DES BARRIERES MOBILES ANTI VEHICULES BELIERS

Code CPV principal - Descripteur principal : 34928300

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : FOURNITURE, LIVRAISON ET SUIVI DE GARANTIE DES BARRIERES MOBILES ANTI VEHICULES BELIERS

Critères d'attribution : Valeur technique 60 % - Prix des prestations 40 %

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Numéro de marché : 2636 **Titulaire :** ISR Innovations **Adresse :** 65 route de Canta Galet, 06200 NICE

Montant du marché : 75 000 EUR HT **Durée du marché :** Le marché prendra effet à compter de la date d'accusé réception dématérialisée de la notification par le titulaire et ce jusqu'au 31décembre 2026. Il pourra être reconduit 2 fois, par reconduction tacite, pour une durée d'une année civile pour les années 2027 et 2028. **Date de signature du marché :** 5 octobre 2026 **Date de notification du marché :** 6 octobre 2026 **Voies de recours :** - (pour mémoire) avant la conclusion du contrat, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative ; - à compter de sa signature, la présente consultation peut

faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative ; - le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans des conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision Département de Tarn-Et-Garonne du 4 avril 2014 (no358994). La présente publicité vaut également accomplissement des mesures de publicité appropriée au sens de la jurisprudence rendue par le Conseil d'État (Arrêt « Tarn et Garonne », CE n°358994 du 04/04/2014). Le contrat est consultable après rendez-vous pris par écrit (courrier ou mail) auprès de la Direction de la Commande Publique et des Contrats Publics et dans le respect des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration et notamment à la protection de la vie privée et le respect du secret industriel, commercial et des affaires.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/10/2026